



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisations

Question écrite n° 59171

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inconvénients du traitement du chômage et sur son injustice. Aujourd'hui ceux qui travaillent au SMIC touchent en réalité moins que ceux qui ne travaillent pas et qui sont donc exemptés des frais de déplacements et autres frais inhérents à une activité salariée. Par ailleurs, les prélèvements fiscaux sur le monde du travail sont augmentés du fait de la diminution du nombre des actifs. L'injustice est profonde et a des effets qui déstructurent la société. Il lui demande donc quelles solutions elle entend mettre en oeuvre pour que les travailleurs cessent d'être méprisés et plus mal traités que ceux qui ne travaillent pas.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59171

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5692

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)